

Démarche : Attestation d'effet équivalent (AEE)

Organisme : Sous-direction de la Qualité et du Développement durable dans la Construction - DGALN/DHUP/QC

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

L'article 49 de la loi pour un État au service d'une société de confiance (ESSOC) promulguée le 10 août 2018, habilite le gouvernement à prendre deux ordonnances.

L'ordonnance I, publiée le 31 octobre 2018 sous le nom "Ordonnance n° 2018-937 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation", définit les modalités selon lesquelles les maîtres d'ouvrage peuvent proposer des projets de construction contenant des solutions d'effet équivalent aux dispositions constructives applicables à l'opération. Le décret n°2019-184 du 11 mars 2019 fixe les conditions d'application de cette ordonnance, notamment le contenu du dossier de demande et le contenu de l'attestation d'effet équivalent.

Ce décret d'application indique, dans son article 8, que l'organisme délivrant la solution d'effet équivalent utilise le présent formulaire pour réaliser cette attestation.

Pour le remplissage du présent formulaire, l'acronyme "SEE" pour Solution d'effet équivalent a été utilisé.

En ce qui concerne le téléchargement des pièces jointes, privilégier des pièces de poids limité. Le chargement de ces pièces peut être long mais doit se terminer avant que la page de confirmation de dépôt de votre dossier ne s'affiche.

Mentions légales disponibles via le lien : <http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/permis-d-experimenter-faciliter-la-realisation-des-projets-de-construction-et-favoriser-l-innovation>

Informations génériques

Maître d'ouvrage

Statut

Statut du maître d'ouvrage

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Public

☐ Professionnel

☐ Particulier

Nom

Nom, prénom ou intitulé de la société du maître d'ouvrage

Attestation d'effet équivalent (AEE)

Adresse

Adresse du maître d'ouvrage

Téléphone

Téléphone du maître d'ouvrage

Courriel

Adresse électronique du maître d'ouvrage

Nom, Prénom du référent

Nom, Prénom du contact au sein du maître d'ouvrage

Fonction du référent

Ex : Chargé d'opération, ...

Téléphone du référent

Téléphone professionnel du contact au sein du maître d'ouvrage

Courriel du référent

Adresse électronique professionnelle du contact au sein du maître d'ouvrage

Données relatives à l'opération

Département de l'opération

Département de l'opération

Attestation d'effet équivalent (AEE)

Situation précise de l'opération

NB : Cette information ne sera pas divulguée au grand public.

Type de bâtiment

☐ A - Exploitation agricole et forestière

☐ A100 – exploitation agricole

☐ A200 – exploitation forestière

☐ B – Habitation

☐ B100 – logement

☐ B200 – hébergement

☐ C – Commerce et activités de service

☐ C100 – artisanat et commerce de détail

☐ C200 – restauration

☐ C300 – commerce de gros

☐ C400 – activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle

☐ C500 – hébergement hôtelier et touristique

☐ C600 – cinéma

☐ D – Equipements d'intérêt collectif et services publics

☐ D100 – locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés

☐ D200 – locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés

☐ D300 – établissements d'enseignement

☐ D400 – établissements de santé

☐ D500 – établissements d'action sociale

☐ D600 – salles d'art et de spectacles

☐ D700 – équipements sportifs

☐ D800 – autres équipements recevant du public

☐ E – Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire

☐ E100 – lieux d'activité du secteur secondaire

☐ E200 – entrepôt

☐ E300 – bureau

☐ E400 – centre de congrès et d'exposition

Attestation d'effet équivalent (AEE)

E300 – Autres lieux d'activité du secteur tertiaire SANS accueil de public

Nature de l'opération

Nature des travaux

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Construction neuve

☐ Rénovation

☐ Réhabilitation lourde

Surface de plancher

Surface de plancher en m²

Description de l'opération

Exemple:

Réhabilitation de 500 logements datant de 1950.

Phase de l'opération

Phase de l'opération au moment de la réalisation de la présente attestation.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ APS

☐ APD

☐ PRO

☐ DCE

☐ PC/DP

☐ EXE

Date de début prévue de l'opération

Date estimée du démarrage du chantier

Date de livraison prévue de l'opération

Date estimée de fin du chantier

Date de dépôt du dossier de demande d'attestation

Date à laquelle le maître d'ouvrage a transmis son dossier à l'organisme délivrant la présente attestation

Données relatives à l'organisme délivrant l'attestation d'effet équivalent

Attestation d'effet équivalent (AEE)

Qualité de l'organisme délivrant l'attestation

Selon l'article 6 du décret n° 2019-184 du 11 mars 2019

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ CSTB

☐ CEREMA

☐ Bureau de contrôle

☐ Bureau d'étude

☐ Laboratoire agréé pour la sécurité incendie

☐ Organisme reconnu compétent par le ministre de l'intérieur pour la sécurité incendie

Dénomination de l'organisme délivrant l'attestation

Nom, Prénom ou intitulé de l'organisme délivrant l'attestation

Adresse de l'organisme délivrant l'attestation

Adresse de l'organisme délivrant l'attestation

Téléphone de l'organisme délivrant l'attestation

Téléphone professionnel de l'organisme délivrant l'attestation

Courriel de l'organisme délivrant l'attestation

Adresse électronique professionnelle de l'organisme délivrant l'attestation

Nom, Prénom du référent

Nom, Prénom du contact référent chez l'organisme délivrant l'attestation

Fonction du référent

Ex : Chargé d'opération, ...

Téléphone du référent

Téléphone professionnel du contact référent chez l'organisme délivrant l'attestation

Attestation d'effet équivalent (AEE)

Courriel du référent

Adresse électronique professionnelle du contact référent chez l'organisme délivrant l'attestation

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Attestation d'assurance

Attestation d'assurance pour la mission spécifique de délivrance de l'attestation d'effet équivalent (cf. Article 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018)

Nom et coordonnées de l'assureur

Nom et coordonnées de l'assureur ayant délivré l'attestation d'assurance spécifique à la mission de délivrance de l'attestation d'effet équivalent

N° de police d'assurance et n° d'assuré

Informations disponibles sur votre attestation d'assurance qui seront reportées sur l'attestation d'effet équivalent

Données relatives à la SEE 1

Type de concepteur à l'origine de la SEE1

Type de concepteur à l'origine de la solution d'effet équivalent n°1

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Industriel

☐ Bureau d'études

☐ Architecte

☐ Entreprise de travaux

Thématique de la SEE1

Thématique de la SEE telle qu'indiquée à l'article 3 de l'ordonnance n°2018-937

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Sécurité et protection contre l'incendie (résistance au feu et désenfumage)

☐ Aération

☐ Accessibilité du cadre bâti

☐ Performance énergétique et environnementale et caractéristiques énergétiques et environnementales

☐ Caractéristiques acoustiques

Attestation d'effet équivalent (AEE)

☐ Construction à proximité des forêts

☐ Protection contre les insectes xylophages

☐ Prévention du risque sismique et cyclonique

☐ Matériaux et réemploi

Règle(s) constructive(s) à laquelle la SEE propose une alternative (SEE1)

Référence(s) légale(s) à laquelle (auxquelles) il est proposée une alternative
(Cf. Article 2 du décret n° 2019-184 du 11 mars 2019)

Résultat minimal attendu (SEE1)

Interprétation de la réglementation en vigueur par l'organisme délivrant la présente attestation débouchant sur un résultat minimal à atteindre qualitatif ou quantitatif

Présentation sommaire de la SEE1

Ex : La SEE propose une solution architecturale nouvelle au besoin d'accessibilité de l'opération

Mention des conditions de mise en oeuvre (SEE1)

Telles que proposées par le maître d'ouvrage et validées par l'organisme délivrant l'attestation d'effet équivalent

Validation du protocole de contrôle de l'atteinte des résultats attendus (SEE1)

Rappel du protocole et validation par l'organisme délivrant l'attestation d'effet équivalent

Conditions de contrôle périodique éventuel (SEE1)

Rappel des conditions de contrôle périodique et validation par l'organisme délivrant l'attestation d'effet équivalent.
Si aucun contrôle périodique n'est nécessaire, indiquer "Néant"

Attestation d'effet équivalent (AEE)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ OU document rappelant des conditions de contrôle périodique validées par l'organisme délivrant l'attestation d'effet équivalent (SEE1)

Document à joindre

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Dossier transmis initialement par le maître d'ouvrage (SEE1)

Dossier de demande d'attestation d'effet équivalent transmis par le maître d'ouvrage. L'organisme délivrant cette attestation a obtenu au préalable l'autorisation de transmettre ce dossier à l'administration.

NB : Ces documents ne seront pas divulgués au grand public.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Documents d'analyse de la solution innovante proposée par le maître d'ouvrage (SEE1)

Documents d'analyse réalisés par l'organisme délivrant l'attestation

NB : Ces documents ne seront pas divulgués au grand public.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Document complémentaire (SEE1)

Tout document que l'organisme délivrant la présente attestation souhaiterait communiquer à l'administration

Données relatives à la SEE 2 (si existante)

Type de concepteur à l'origine de la SEE2

Type de concepteur à l'origine de la solution d'effet équivalent n°2

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Industriel
- ☐ Bureau d'études
- ☐ Architecte
- ☐ Entreprise de travaux

Thématique de la SEE2

Thématique de la SEE telle qu'indiquée à l'article 3 de l'ordonnance n°2018-937

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Sécurité et protection contre l'incendie (résistance au feu et désenfumage)
- ☐ Aération
- ☐ Accessibilité du cadre bâti
- ☐ Performance énergétique et environnementale et caractéristiques énergétiques et environnementales
- ☐ Caractéristiques acoustiques
- ☐ Construction à proximité des forêts
- ☐ Protection contre les insectes xylophages
- ☐ Prévention du risque sismique et cyclonique

Attestation d'effet équivalent (AEE)

☐ Matériaux et réemploi

Règle(s) constructive(s) à laquelle la SEE propose une alternative (SEE2)

Référence(s) légale(s) à laquelle (auxquelles) il est proposée une alternative
(Cf. Article 2 du décret n° 2019-184 du 11 mars 2019)

Résultat minimal attendu (SEE2)

Interprétation de la réglementation en vigueur par l'organisme délivrant la présente attestation débouchant sur un résultat minimal à atteindre qualitatif ou quantitatif

Présentation sommaire de la SEE2

Ex : La SEE propose une solution architecturale nouvelle au besoin d'accessibilité de l'opération

Mention des conditions de mise en oeuvre (SEE2)

Telles que proposées par le maître d'ouvrage et validées par l'organisme délivrant l'attestation d'effet équivalent

Validation du protocole de contrôle de l'atteinte des résultats attendus (SEE2)

Rappel du protocole et validation par l'organisme délivrant l'attestation d'effet équivalent

Conditions de contrôle périodique éventuel (SEE2)

Rappel des conditions de contrôle périodique et validation par l'organisme délivrant l'attestation d'effet équivalent.
Si aucun contrôle périodique n'est nécessaire, indiquer "Néant"

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Ou document rappelant des conditions de contrôle périodique validées par l'organisme délivrant l'attestation d'effet équivalent (SEE2)

Document à joindre

Attestation d'effet équivalent (AEE)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Dossier transmis initialement par le maître d'ouvrage (SEE2)

Dossier de demande d'attestation d'effet équivalent transmis par le maître d'ouvrage. L'organisme délivrant cette attestation a obtenu au préalable l'autorisation de transmettre ce dossier à l'administration.

NB : Ces documents ne seront pas divulgués au grand public.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Documents d'analyse de la solution innovante proposée par le maître d'ouvrage (SEE2)

Documents d'analyse réalisés par l'organisme délivrant l'attestation

NB : Ces documents ne seront pas divulgués au grand public.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Document complémentaire (SEE2)

Tout document que l'organisme délivrant la présente attestation souhaiterait communiquer à l'administration

Données relatives à la SEE 3 (si existante)

Type de concepteur à l'origine de la SEE3

Type de concepteur à l'origine de la solution d'effet équivalent n°3

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Industriel

☐ Bureau d'études

☐ Architecte

☐ Entreprise de travaux

Thématique de la SEE3

Thématique de la SEE telle qu'indiquée à l'article 3 de l'ordonnance n°2018-937

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Sécurité et protection contre l'incendie (résistance au feu et désenfumage)

☐ Aération

☐ Accessibilité du cadre bâti

☐ Performance énergétique et environnementale et caractéristiques énergétiques et environnementales

☐ Caractéristiques acoustiques

☐ Construction à proximité des forêts

☐ Protection contre les insectes xylophages

☐ Prévention du risque sismique et cyclonique

☐ Matériaux et réemploi

Règle(s) constructive(s) à laquelle la SEE propose une alternative (SEE3)

Référence(s) légale(s) à laquelle (auxquelles) il est proposée une alternative
(Cf. Article 2 du décret n° 2019-184 du 11 mars 2019)

Attestation d'effet équivalent (AEE)

Résultat minimal attendu (SEE3)

Interprétation de la réglementation en vigueur par l'organisme délivrant la présente attestation débouchant sur un résultat minimal à atteindre qualitatif ou quantitatif

Présentation sommaire de la SEE3

Ex : La SEE propose une solution architecturale nouvelle au besoin d'accessibilité de l'opération

Mention des conditions de mise en oeuvre (SEE3)

Telles que proposées par le maître d'ouvrage et validées par l'organisme délivrant l'attestation d'effet équivalent

Validation du protocole de contrôle de l'atteinte des résultats attendus (SEE3)

Rappel du protocole et validation par l'organisme délivrant l'attestation d'effet équivalent

Conditions de contrôle périodique éventuel (SEE3)

Rappel des conditions de contrôle périodique et validation par l'organisme délivrant l'attestation d'effet équivalent. Si aucun contrôle périodique n'est nécessaire, indiquer "Néant"

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Ou document rappelant des conditions de contrôle périodique validées par l'organisme délivrant l'attestation d'effet équivalent (SEE3)

Document à joindre

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Dossier transmis initialement par le maître d'ouvrage (SEE3)

Dossier de demande d'attestation d'effet équivalent transmis par le maître d'ouvrage. L'organisme délivrant cette attestation a obtenu au préalable l'autorisation de transmettre ce dossier à l'administration.

NB : Ces documents ne seront pas divulgués au grand public.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Attestation d'effet équivalent (AEE)

☐ Documents d'analyse de la solution innovante proposée par le maître d'ouvrage (SEE3)

Documents d'analyse réalisés par l'organisme délivrant l'attestation

NB : Ces documents ne seront pas divulgués au grand public.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Document complémentaire (SEE3)

Tout document que l'organisme délivrant la présente attestation souhaiterait communiquer à l'administration

Engagements

Engagement 1

L'organisme ayant délivré l'attestation d'effet équivalent s'engage à informer le maître d'ouvrage qu'il devra, lui-même, solliciter la réouverture de ce formulaire pour signaler une modification ou une suppression d'une ou plusieurs solutions d'effet équivalent dans l'opération de construction concernée par le présent formulaire. Les personnes dont les coordonnées ont été indiquées pourront ainsi être contactées par l'autorité administrative pour obtenir des informations sur l'état d'avancement de l'opération de construction.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Engagement 2

La solution d'effet équivalent n'a finalement pas été mise en œuvre.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non